

Avis de constitution

SOCIETE « VIGNON CONSTRUCTION »

Siège ABIDJAN COMMUNE DE YOPOUGON
PRECISEMENT AU QUARTIER NIANGON SUD A GAUCHE
NON LOIN DU MARCHE, Lot 1267, Ilot 78

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/07/2025 , et enregistrés au CEPICI le 17/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « VIGNON CONSTRUCTION »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Bâtiments et Travaux Publics

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COMMUNE DE YOPOUGON
PRECISEMENT AU QUARTIER NIANGON SUD A GAUCHE
NON LOIN DU MARCHE, Lot 1267, Ilot 78

Dirigeant(s) M GODONOU VIGNON NESTOR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08224 du 14/08/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°49637/GTCA/RC/2025 du 14/08/2025

